

Arrêté N° 2026-PG-096
ARRETE FIXANT LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES
AUX PROMOTIONS INTERNES 2027 AUPRÈS DU CDG 28

Le Président du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération n° 2026-D-46 du Conseil d'Administration du centre de gestion du 2 juillet 2026 portant élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-088 du 6 octobre 2025 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant qu'il appartient au Président du centre de gestion de dresser les listes d'aptitudes établies au titre de la promotion interne pour les agents des collectivités affiliées, dans le respect de ses lignes directrices de gestion,

Considérant que le centre de gestion d'Eure-et-Loir recense tous les ans l'ensemble des dossiers de candidatures transmis par les collectivités et établissements affiliés au titre des promotions internes de l'année,

Considérant que pour assurer une égalité de traitement entre les employeurs publics affiliés et égalité des chances des candidats, et garder un délai de traitement suffisant pour l'examen des dossiers, il est nécessaire d'arrêter une date limite de transmission des dossiers de candidatures à la promotion interne pour l'année 2027.

ARRETE

ARTICLE 1 : La date limite de dépôt des dossiers de candidatures au titre des promotions internes 2027 est fixée comme suit :

- **Le lundi 8 février 2027 (cachet de la poste faisant foi)** uniquement pour les dossiers de candidatures pour les promotions internes des cadres d'emplois de catégorie A vers un autre cadre d'emplois de catégorie A secrétaire de mairie vers attaché et l'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel,

- **Le lundi 8 mars 2027 (cachet de la poste faisant foi)** uniquement pour les dossiers de candidatures pour les promotions internes des cadres d'emplois de catégorie A vers un autre cadre d'emplois de catégorie A (sauf secrétaire de mairie vers attaché), des cadres d'emplois de catégorie B vers un autre cadre d'emplois de catégorie A, des cadres d'emplois de catégorie C vers un autre cadre d'emplois de catégorie B et l'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel.

ARTICLE 2 : Le dépôt s'effectue auprès des services du centre de gestion d'Eure-et-Loir sis 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT ou transmis à l'adresse courriel suivante : conseil.statutaire@cdg28.fr.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du centre de gestion de la Fonction publique Territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à LUISANT, le 22 octobre 2026

Le Président,

Bertrand MASSOT



La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Par un affichage **23 OCT. 2026**

Par la transmission en contrôle de légalité le **23 OCT. 2026**

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.